

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

LA COLLECTE DES DECHETS

Le territoire desservi

Nombre d'habitants

La Communauté de Communes du Canton de Hirsingue regroupe les 11 communes suivantes :

Bettendorf - Bisel - Feldbach - Friesen - Heimersdorf - Henflingen - Hirsingue - Oberdorf - Riespach - Seppois-le-Haut - Ueberstrass.

En 2008, la Communauté de Communes dessert 7210 habitants en collecte en porte-à-porte (d'après les chiffres de la facturation des ordures ménagères).

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
BETTENDORF	494
BISEL	570
FELDBACH	440
FRIESEN	606
HEIMERSDORF	691
HENFLINGEN	197
HIRSINGUE	2189
OBERDORF	586
RIESPACH	599
SEPPOIS-LE-HAUT	492
UEBERSTRASS	346
TOTAL	7 210

Dans ce numéro :

Collecte en apport volontaire	2
Collecte en porte à porte	3
Tonnages collectés	4 et 5
Traitement des déchets	6
Déchets verts	7
Les indicateurs financiers	8 et 9

Collecte des déchets provenant des ménages

Stricte tenue à la collecte des déchets ménagers ; la Communauté de Communes accepte néanmoins à ce jour ceux provenant des activités professionnelles sous conditions financières particulières, liées aux volumes et tonnages produits, communiquées aux entreprises.

La Communauté de Communes prend en charge le ramassage des cartons d'emballages des artisans et des commerçants, au même titre que les cartons des ménages. Mais une redevance spécifique a été instaurée suivant le barème ci-après :

petit producteur : < 100 L/semaine : 74 €

moyen producteur : entre 100 et 500 L : 148 €

gros producteur : > 500 Litres/semaine: 296 €

En outre, il est proposé aux très gros producteurs excédant les 1000 L / semaine une convention spécifique pour que la Communauté de Communes puisse leur faire bénéficier, au plus juste prix, du même service sans pénaliser l'ensemble des usagers.



COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Pour la collecte du verre, de l'huile et des piles, la Communauté de Communes a mis à disposition des habitants des conteneurs répartis comme suit dans les différentes communes membres.

Pour la collecte des déchets verts : selon les modalités précisées en page 7 du présent rapport.

Le magasin supermarché E.LECLERC de Hirsingue assure la mission de reprise des **accumulateurs**.

Pour la collecte des piles, la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue a mis en place un dispositif depuis 2004 avec la Société COREPILE.

REPARTITION DES CONTENEURS

COMMUNES	TYPE DE CONTENEUR		
	PILES	VERRE	HUILE
BETTENDORF	1	1	1
BISEL	1	2	1
FELDBACH	1	2	1
FRIESEN	1	2	2
HEIMERSDORF	1	3	1
HENFLINGEN	1	2	1
HIRSINGUE	1	10	1
OBERDORF	1	3	1
RIESPACH	1	2	1
SEPPOIS-LE-HAUT	1	2	-
UEBERSTRASS	1	2	2
TOTAL	11	31	12



Pour la collecte des Déchets Dangereux des Ménages, la Communauté de Communes a mis en place dans le cadre d'un marché avec la Société Labo Services une collecte spécifique des déchets dangereux des Ménages réservée aux particuliers.

La 1^{ère} opération a eu lieu en octobre 2007. Les collectes sont depuis bi annuelle.

Il s'agit d'une collecte spécifique (peintures, solvants, aérosols, produits phytosanitaires, acides et bases, etc...).

Plus précisément :

Produits dangereux divers : Carburants, mercure, produit non identifié, chlorate...

Acides et bases : Déboucheur évier, détartrant WC, acide chlorhydrique, acide sulfurique, acide nitrique, chlorure ferrique, soude caustique, potasse ammoniacale, eau de javel, ...

Solvants et hydrocarbures : Essence de térébenthine, antigel, White spirit, alcool à brûler, diluant, acétone, liquide de refroidissement, gasoil, lubrifiant, fioul, ...

Peintures, vernis, colles : Graisse, pots de peintures pleins ou vides, matériaux souillés de toxiques, ...

Produits phytosanitaires : Fongicide, herbicide, insecticide, pesticide, engrais, hors chlorate, ...

Aérosols : Produit cirant, déodorant, cosmétique, insecticide, ...

Tubes fluorescents et lampes : Néons, ampoules, ...



COLLECTE EN PORTE A PORTE

Modalités de tri sélectif

Le ramassage des sacs bleus a lieu tous les 15 jours. Celui-ci est utilisé pour la collecte des papiers/journaux/magazines/prospectus (JMP).

Le ramassage des sacs jaunes a lieu tous les 15 jours, en alternance avec celui des sacs bleus. Il est utilisé pour la collecte des emballages ménagers recyclables (EMR) (= bouteilles plastiques, briques alimentaires, boîtes de conserve, aérosols, emballages cartonnés) + les grands cartons posés pliés à côté du sac.

Modalités de tri pour les ordures encombrantes

Les ordures encombrantes sont ramassées en porte-à-

porte, une fois par trimestre. Le volume est strictement limité à **1 m³ par foyer et par ramassage**.

Sont compris dans les encombrants :

mobilier usagé : lit, matelas, sommier, siège, canapé, encadrement de fenêtre sans la vitre, meubles,

résidus de bricolage : planches, papier peints,

matériel électroménager : réfrigérateur, téléviseur, cuisinière, four, petit matériel électroménager, dans l'attente de la mise en place d'une collecte spécifique D3E. L'information des usagers ayant en ce domaine et conformément à la législation, ayant été réalisée par le biais du bul-

letin intercommunal et du guide du tri édité en 2006.

ferraille - métaux : plaque, tôle, bicyclette, tube, grillage

revêtements usagers : moquette, linoléum,

déchets inertes d'automobiles : jantes, portières, siège,

emballages de livraison : plastique, polystyrène.

Ne sont pas acceptés dans les encombrants : pneus, gravats, plaques de placo-plâtre, déblais, carcasses de voitures, carreaux de verre ou de carrelage, et autres produits toxiques ou dangereux.



Fréquence de collecte

La collecte des 11 communes est répartie :
en 2 zones pour les emballages ménagers recyclables et les journaux/magazines/prospectus,
en 3 zones pour les ordures ménagères,
en 5 zones pour les ordures encombrantes.

Fréquence de ramassage

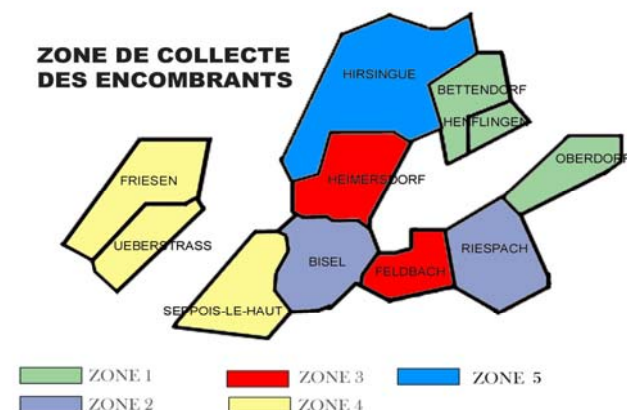
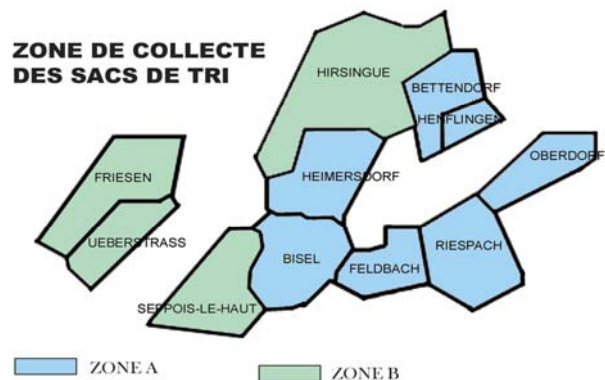
Les conteneurs d'apport volontaire pour le verre sont vidés tous les 15 jours. Ceux contenant les huiles usagées et les piles sont vidés à la demande, en fonction de leur vitesse de remplissage.

La collecte des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine, celle des EMR et des journaux magazines s'effectue tous les 15 jours et les ordures encombrantes sont ramassées 1 fois par trimestre.

Un calendrier des zones de collecte est établi par la Communauté de Communes chaque année et distribué à tous les foyers.

Zones de collecte

Le ramassage s'effectue selon les zones géographiques, à des jours spécifiques de collecte, comme le montrent les trois cartes ci-contre :



RECAPITULATIF DES TONNAGES COLLECTES EN 2008

TONNAGES COLLECTES	OM	EMR	<i>Dont Refus de collecte</i>	JOURNAUX MAGAZINES PROSPECTUS	<i>Dont Refus de collecte</i>	ENCOMBRANTS	VERRE
JANVIER	167,24	19,94	3,06	26,66	0,78	69,54	37,56
FEVRIER	147,88	13,62	2,09	20,86	0,62		22,71
MARS	137,92	18,24	3,26	18,46	0,12		32,13
AVRIL	158,44	18,84	2,89	23,04	0,68	95,10	34,73
MAI	173,88	15,60	2,34	19,58	0,57		29,31
JUIN	144,92	16,32	2,50	29,74	0,68		27,58
TOTAL (en tonnes)	930,28	102,56	16,14	138,34	3,45	164,64	184,02
KG/HABITANT*/ AN	258,05	28,45	4,48	38,37	0,96	45,67	51,05

	OM	EMR	<i>Dont Refus de collecte</i>	JOURNAUX MAGAZINES PROSPECTUS	<i>Dont Refus de collecte</i>	ENCOMBRANTS	VERRE
JUILLET	171,40	15,80	1,48	23,88	0,69	97,20	11,89
AOUT	151,24	15,04	2,25	20,02	0,42		35,25
SEPTEMBRE	144,20	24,08	4,18	22,08	0,38	60,70	23,92
OCTOBRE	179,14	14,88	2,38	21,30	0,39		61,63
NOVEMBRE	141,84	14,76	2,46	21,64	0,38		30,12
DECEMBRE	137,52	14,68	2,45	28,66	0,52		17,44

TOTAL (en tonnes)	925,34	99,24	15,20	137,58	2,78	157,90	180,25
KG/HABITANT*/ AN	256,68	27,53	4,22	38,16	0,77	43,80	50,00

TOTAL (en tonnes)	1 855,62	201,80	31,34	275,92	6,23	322,54	364,27
--------------------------	-----------------	---------------	--------------	---------------	-------------	---------------	---------------

KG/HABITANT*/ AN	257,37	27,99	4,35	38,27	0,86	44,74	50,52
-------------------------	---------------	--------------	-------------	--------------	-------------	--------------	--------------

* 7210 habitants

TONNAGES Kg/hab/an	2007	2008
OM	259,12	257,37
EMR	27,77	27,99
REFUS EMR	3,96	4,35
JMP	38,33	38,27
REFUS JMP	1,52	0,86
OME	46,35	44,74
VERRE	53,57	50,52
TOTAUX	430,62	424,09

Les tableaux mettent en évidence une légère baisse des tonnages globaux malgré une hausse des refus des EMR.

Un guide du tri édité en 2007 est à la disposition des foyers et de nouvelles dispositions visant à la sensibilisation des usagers seront reconduites.

Huiles usagées (exprimé KG)

Bettendorf	Bisel	Feldbach	Friesen	Heimersdorf	Henflingen	Hirsingue	Oberdorf	Riespach	Uebers-trass
720	-	360	-	-	-	1440	-	720	-

Déchets Dangereux des Ménages (exprimé en KG)

Produits	Produits dangereux	Acides et bases	Solvants	Peintures, vernis, colle	Produits Phytosanitaires	Aérosols	Tubes fluorescents	Hydrocarbures
avr-08	33	44	458	1312	76	25	14	77
oct-08	22	28	216	682	40	11	5	0

TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS



* LES ORDURES MENAGERES

collectées par notre prestataire de service, la société COVED, sont apportées au Centre d'Incinération de BOUROGNE depuis le 1er janvier 2003.



* LES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES

collectés en sac jaune, sont amenés au **Centre de Tri de la société COVED à ASPACH-LE-HAUT**, et sont triés en fonction des critères imposés par les filières de recyclage (acier/aluminium/papiers-cartons d'emballages ménagers/papiers-cartons d'emballage pour liquides alimentaires et assimilés/plastiques PEHD-PET).

Les matériaux sont compactés en balles et livrés aux filières de recyclage suivantes :



FILIERE PLASTIQUE

Société **VALORPLAST**

14, rue de la République / 92800 PUTEAUX



FILIERE CARTON D'EMBALLAGE POUR LIQUIDE ALIMENTAIRE

Société **REVIPAC**

6 rue Auguste Bartoldi 75015 PARIS



FILIERE ALUMINIUM

Société **AFFIMET**

101 route de Choisy - B.P. 80419 / 60204 COMPIEGNE CEDEX



FILIERE ACIER

Société **ARCELOR PACKAGING INTERNATIONAL**

5 rue Luigi Cherubini 93212 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX



FILIERE CARTON D'EMBALLAGE MENAGER

Société **KAYERSBERG PACKAGING S.A**

B.P. 22.10 / 68240 KAYERSBERG



FILIERE VERRE

Société **O-I MANUFACTURING France BSN GLASSPACK**

64 boulevard du 11 novembre /1918 B.P. 1228 / 69611 VILLEURBANNE CEDEX FRANCE



LES PAPIERS/JOURNAUX/MAGAZINES/PROSPECTUS

collectés en sac bleu, sont amenés au centre de tri de la société COVED à Aspach-le-Haut, sont compactés en balles et partent chez notre repreneur, **COVED NEGOCE SA 82 rue de Montigny 95815 ARGENTEUIL**

TRAITEMENT DES DECHETS VERTS

Plate-forme de compostage à Hirsingue :

Depuis le mois de mai 2000, la Communauté de Communes a mis en place un partenariat avec la société Sundgau-Compost, pour le ramassage et le traitement des déchets verts.

Un tarif différent est appliqué selon qu'il s'agisse d'apports par les habitants de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue sur la plate-forme de Sundgau-Compost par ses propres moyens ou que les déchets soient enlevés par Sundgau-Compost sur les différents sites où se trouvent les benes. Les communes de Hirsingue - Bettendorf et Henflingen, quant à elles, procèdent à l'apport volontaire sur la plate-forme de Sundgau-Compost.

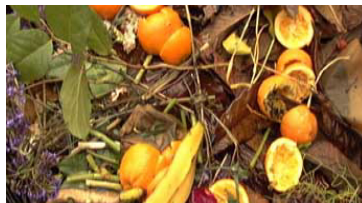
Un forfait par habitant est fixé pour ces villages, pour un accès non limité en quantité et en libre service tous les jours ouvrables, sur la plate-forme.

Ce système est en constante augmentation :

2006 : 1104,86 T soit 254,29 kg/hab/an.

2007 : 1182,50 T soit 276,80 kg/hab/an.

Ce type de collecte correspond à un réel besoin en influence directe sur les masses des om.



On entend par déchets verts :



Tonte de gazon



Conteneur à déchets verts



Copeaux, sciures



Plateforme de compostage de Hirsingue

Feuilles mortes, branches, fruits pourris, fleurs fanées, épluchures...

TONNAGES 2008	TONNAGES		NOMBRE D' HABITANTS	VRAC ET BENNES KG/HAB/AN
	VRAC	BENNES		
BETTENDORF	-			-
BISEL	/	150,14	570	263,40
FELDBACH	5,62	125,56	440	298,14
FRIESEN		190,96	606	315,12
HEIMERSDORF	45,12	131,06	691	254,96
HENFLINGEN	-			-
HIRSINGUE	-			-
OBERDORF	25,50	210,10	586	402,05
RIESPACH	9,74	166,30	599	293,89
SEPPOIS-LE-HAUT		68,60	492	139,43
UEBERSTRASS		91,66	346	264,91

TOTAL en tonne	85,98	1134,38	4330	281,84 KG/HAB/AN Pour les 8 communes dotées de bennes
	1220,28			

LES INDICATEURS FINANCIERS

COLLECTES	DELEGATION DE SERVICES			
	Transport	Centre de Tri	Traitement	Centre d'Incinération
Verre	RECYCAL 68 RIBEAUVILLE		O I Manufacturing 69611 VILLEURBANNE	
Piles	COREPILE 75 PARIS		EURODIEUZE 57260 DIEUZE	
Tri Sélectif				
Journaux/Magazines/ Prospectus	COVED 68 ENSISHEIM	COVED 68 ASPACH LE HAUT	COVED NEGOCE SA 95 ARGENTEUIL	
Plastiques	COVED 68 ENSISHEIM	COVED 68 ASPACH LE HAUT	VALORPLAST 92 PUTEAUX	
Aluminium			AFFIMET 60 COMPIEGNE	
Acier			ARCELOR PACKAGING 93 LA PLAINE ST DENIS	
Cartons/Carbonnettes/Papiers d'emballages			KAYSERSBERG PACKAGING 68 KAYSERSBERG	
Briques alimentaires			REVIPAC 60 COMPIEGNE	
Déchets Verts	SUNDGAU-COMPOST 68 HIRSINGUE		SUNDGAU-COMPOST 68 HIRSINGUE	
Ordures Ménagères	COVED 68 ENSISHEIM			CENTRE D'INCINERATION 90 BOUROGNE
Déchets Dangereux Des Ménages	LABO Services 67 HERRLISHEIM			

Les ordures ménagères sont collectées par notre prestataire de service, la société Coved en assure le transport à l'usine d'incinération de Bourogne depuis le début de l'année 2003.



Montant annuel global

COLLECTE SELECTIVE	DEPENSES TOTALES €TTC
Ordures ménagères, encombrantes et Tri sélectif	583 523,09
Verre	18 432,23
Déchets verts	65 328,10
Déchets Dangereux des Ménages	6 541,71
Publications	872,03
Saes	8 373,26
Divers (cotisations ADMD SM4 +Services bancaires+amortis...)	45 308,54
TOTAL	728 378,96

	RECETTES TOTALES €
Redevance ordures ménagères	546 781,42
Subventions Eco-Emballages	121 933,15
Rachat Kaysersberg (cartons)	4 829,02
Rachat O I Manufacturing (verre)	7 197,31
Rachat Valorsplast (plastiques)	13 498,32
Rachat Arcelor (acier)	3 021,04
Rachat Coved (journaux magazines)	7 224,65
Rachat Affimet (aluminium)	251,67
Amortissements	4 404,62
TOTAL	709 141,20

	INDICATEURS COMPLEMENTAIRES	COUT EN €/HT
COLLECTE SELECTIVE	COLLECTE ET TRANSPORT (TARIF REVISABLE)	
	Ordures ménagères	12 600,00 €/mois
	Ordures ménagères encombrantes	8 430,00 €/trimestre
	Tri sélectif	
	EMR (Sac jaune)	3 500,00 €/mois
	JMP (sac bleu)	3 000,00 €/mois
	TRAITEMENT des Ordures Ménagères	
	Facture SERTRID (prix révisable/mois)	99,00 €/tonne
	- Subvention du Département	
	Ordures encombrantes	93,00 €/tonne
	Tri et conditionnement des JMP	70,00 €/tonne
Elimination du refus de tri JMP	125,50 €/tonne	
Tri et conditionnement des EMR	255,00 €/tonne	
Elimination du refus de tri EMR	125,50 €/tonne	
DECHETS VERTS	COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT	45,00 €/t
	TRAITEMENT EN APPORT VOLONTAIRE	29,00 €/t
	FORFAIT À L'HABITANT EN APPORT VOLONTAIRE POUR LES COMMUNES SANS BENNE	3,58 €/an
VERRE	COLLECTE, STOCKAGE ET CHARGEMENT	39,91 €/tonne